

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 29 mars 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 1 / 2022

Objet de l'autorisation : Aménagement d'une véranda à l'arrière de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur et Madame  
Frank Kirsch-Pietruk  
17, rue Kierker  
L-4994 Sprinkange

Localisation de la construction : 17, rue Kierker  
L-4994 Sprinkange  
Num. cad. 2382 / 2720  
Sect. C de Sprinkange  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI – ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**